

CLASSEMENT DES TRÉSORERIES**C'est parti pour le 1er janvier 2008 !**

La Direction Générale de la Comptabilité Publique a réuni les organisations syndicales, le 28 février 2007, pour lancer le classement des postes comptables non centralisateurs applicable au 1^{er} janvier 2008.

Les textes qui régissent le classement des P.N.C.

L'article 4 du décret n 2007-258 du 27 février 2007 fixant le nouveau statut particulier des personnels de catégorie A du Trésor public s'applique. Il prévoit une révision générale du classement des postes comptables non centralisateurs au moins tous les 5 ans.

L'arrêté du dernier classement ayant été pris le 28 octobre 2004, avec effet au 1er janvier 2005, la réglementation n'imposait donc pas à l'administration de réaliser un nouveau classement des postes comptables au 1^{er} janvier 2008.

Les motivations de la D.G.C.P.

La Direction Générale de la Comptabilité Publique justifie sa démarche en évoquant :

- l'évolution des missions et des enjeux,

- les effets de la décentralisation,
- les restructurations.

Rappel des conséquences du classement

Le classement a pour fonction de classer les postes comptables en trois catégories (trésoreries principales, recettes perceptions et perceptions) et en 10 codes « indemnité de responsabilité » (3 pour les T.P., 3 pour les R.P.,

4 pour les perceptions). Les 13 Recettes des Finances locales, les 14 trésoreries des T.O.M. et C.O.M. et les 18 postes comptables à l'étranger sont exclus de cet ensemble.

Périmètre du classement (rappel)	T.P.	R.P.	P.	Total
Situation au 1er janvier 2007	1 023	928	1 211	3 162
Classement au 1er janvier 2005	1 015	961	1 535	3 511
Classement au 1er janvier 2001	945	959	1 881	3 785

Ce classement détermine le grade du chef de poste (T.P., R.P., I.) qui doit encadrer l'unité de travail.

Depuis la mise en place du nouveau dispositif indemnitaire, cette répartition détermine également le niveau des rémunérations accessoires des responsables d'unité.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OUTIL 2007

Selon la D.G.C.P., l'outil 2007 est fondé sur des indicateurs représentatifs de l'importance des missions de chaque poste comptable, des risques et des difficultés qui leur sont attachés. Vingt-neuf indicateurs considérés comme représentatifs des volumes d'activité, mais aussi des masses financières gérées, des relations avec les ordonnateurs, de la difficulté d'exercice de la mission, de l'accueil des usagers, ainsi que des responsabilités d'encadrement ont été retenus.

Comme pour les classements 2002 et 2005, ces indicateurs seront traités selon une méthode statistique classique appelée « analyse en composante principale ». Cette technique permet d'homogénéiser des résultats non comparables entre eux car représentant des masses financières (budgets par exemple) ou des volumes (population) pour aboutir à une identification des postes permettant leur classement.

Pour l'administration, le choix des critères et des pondérations est un équilibre entre le caractère significatif des données et le souci d'automatisation de la collecte.

Comme elle s'y était engagée lors du C.T.P.C. du 8 juillet 2004 en réponse aux demandes du syndicat F.O.-TRÉSOR, la direction générale entend intégrer dans l'outil « classement », deux nouveaux indicateurs d'exercice des missions :

- L'encadrement de personnel,
- L'existence de zones urbaines sensibles (Z.U.S.).

Les indicateurs proposés par l'administration

Indicateurs	Objectifs
Cadre d'exercice des missions	
Encadrement des personnels	Critère managérial : O.R.E. brut 2006 et progressivité par tranche évitant les effets de seuil (0 à 6 agents : pas de majoration, 6 à 10 : + 10 %, 10 à 20 : + 20 %, plus de 20 agents : + 25 %). Indicateur à approfondir (voir commentaires).
Existence de zones urbaines sensibles	Difficultés d'accueil pour les postes comptables ayant en charge une Z.U.S.. Obtention d'une majoration selon un ratio : nombre d'habitants vivant en Z.U.S. rapporté au nombre d'habitants gérés par la zone d'attractivité d'un poste comptable. Indicateur à approfondir (voir commentaires).
Secteur public local	
Communes	
Population gérée avec double compte - Recensement I.N.S.E.E. de 1999 ou recensement complémentaire validé.	Accueil des usagers. Volume géré.
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005). Budgets principaux et budgets annexes.	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité. (Voir commentaires)

Nombre de S.P.I.C. - Nombre de comptabilités de type M4 gérées. Année 2006.	Difficulté d'exercice de la mission
Nombre de communes gérées dans le poste. Année 2006.	Relations avec les ordonnateurs
Nombre de communes de plus de 10 000 gérées. Année 2006.	Enjeu particulier lié à la taille de la commune.
Intercommunalité	
Nombre de structures intercommunales gérées. Année 2006.	Volume d'activité. Relations avec les ordonnateurs
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005). Budgets principaux et budgets annexes	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité. (Voir commentaires) .
E.S.M.S.	
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005). Budgets principaux et budgets annexes	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité. (Voir commentaires) .
Hôpitaux	
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005). Budgets principaux et budgets annexes	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité. (Voir commentaires)
Nombre de journées d'hospitalisation à l'exclusion des journées concernant les maisons de retraite en budgets annexes. Combinaison des entrées et passages dans une structure hospitalière (hors maisons de retraite gérées en budget annexe). Année 2005.	Indicateur synthétique du ministère de la Santé utilisé pour mieux évaluer l'activité globale de l'établissement. (Voir commentaires) .
H.L.M.	
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005). Budgets principaux et budgets annexes	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité. (Voir commentaires)
Nombre de logements	Volume d'activité. Accueil du public

Nombre de logements situés en Zones Urbaines Sensibles	Difficulté d'exercice de la mission. Élément intégré dans l'indicateur Z.U.S. « exercice des missions »
Départements	
Population gérée sans double compte. Recensement I.N.S.E.E. de 1999 ou recensement complémentaire validé.	Volume d'activité. Relations avec l'ordonnateur et les usagers.
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005). Budgets principaux et budgets annexes	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité. (Voir commentaires)
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005).	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité.
Régions	
Population gérée sans double compte - Recensement I.N.S.E.E. de 1999 ou recensement complémentaire validé.	Volume d'activité. Relations avec l'ordonnateur.
Montant des dépenses de fonctionnement (budget 2005) et d'investissement (hors compte 16 et 19) lissées sur trois ans (budgets 2003 à 2005). Budgets principaux et budgets annexes.	Enjeu financier. Volume d'activité. Intégration des dépenses d'investissement lissées sur trois ans compte tenu de leur forte instabilité. (Voir commentaires) .
État	
Impôts	
Montant des prises en charge d'impôts d'État effectuées dans R.E.C. en dehors des contrôles fiscaux sur place. Année 2006.	Enjeu financier. Les contrôles fiscaux ne sont pas pris en compte du fait du caractère irrégulier des montants émis. (Voir commentaires) .
Nombre d'articles d'impôts pris en charge dans R.E.C. et dans R.A.R.. Année 2006.	Volume d'activité (Voir commentaires) .
Part du nombre d'articles de T.H. (R.E.C. et R.A.R.) dans les prises en charge totales du poste. Année 2006.	Difficulté de l'activité tenant en particulier à la mobilité de la population. Accueil du public.
Part des restes à recouvrer à la date de majoration. Données issues de R.E.C. pour les rôles émis en 2005.	Difficulté de la mission.
Nombre d'articles de contrôles fiscaux sur place. Année 2006	Contentieux difficile.

Nombre d'articles d'impôts mensualisés. Données issues de R.E.C.. Année 2006.	Relation avec l'usager. Trésorerie de l'État et efficacité de la fonction d'encaissement.
Amendes	
Nombre d'amendes prises en charge dans A.M.D.. Année 2006.	Volume d'activité. Relation avec les débiteurs.
Montant des prises en charge dans A.M.D.. Année 2006.	Enjeu financier.
Taxes d'urbanisme	
Nombre de dossiers de taxe d'urbanisme gérés par un poste. O.R.E. 2006 (données 2005).	Enjeu financier pour les collectivités locales. Relation avec les débiteurs (Voir commentaires)
Notaires	
Encours moyen de l'année 2006 issu de GÉODE	Enjeu tenant à la relation avec les notaires.

Prise en compte des données

Le classement sera réalisé sur la base de la structure du réseau au 31 mars 2007.

Les effets du classement sur les restructurations

Pour les trésoreries restructurées sur la période 2003 - 31 mars 2007

L'extraction automatique des données issues des applications informatiques concernant les restructurations effectuées sur la période 2003 - 31 mars 2007 ne pouvant pas être réalisée, un transfert de données sera réalisé, cas par cas, selon les mêmes règles que celles établies par la D.G.C.P. en 2004. Les comptables devront valider la fiche de leur poste comptable restructuré.

Trésoreries pour lesquelles une restructuration interviendra après le 31 mars 2007

Ces restructurations ne sont pas prises en compte par le classement 2008 et les postes concernés seront classés selon leur configuration au 31 mars 2007.

Pour autant, à la date de la restructuration et à l'aide d'un outil de simulation du classement géré au niveau central, les indicateurs des postes comptables restructurés seront mis à jour pour procéder au calcul de leur nouvelle catégorie et de leur nouveau code IR sans qu'il y ait modification de l'ordre du classement.

Les gestions conjointes

Au niveau du classement

Un code IR sera affecté pour chaque trésorerie de regroupement intégrant les données du poste en gestion conjointe.

Au niveau de la rémunération

La rémunération accessoire du comptable chargé du groupement sera la sommation des éléments de rémunération attachés aux deux postes, étant précisé que le poste rattaché sera doté d'un code IR10.

Le calendrier :

- Travail sur les indicateurs et extraction des données : février-mars 2007.
- Travail sur les restructurations : mars 2007.
- Validation des données : mi-avril 2007.
- Exercices de pondération : Mai-juin 2007.
- Comité Technique Paritaire Central : avant le 10 juillet 2007.

**COMMENTAIRES DU SYNDICAT F.O.-TRÉSOR
À L'ISSUE DE CETTE PREMIÈRE RÉUNION**

La délégation F.O.-TRÉSOR a tenu à réaffirmer son attachement à un classement des postes basé sur la notion de charges corrigée des notions d'enjeux financiers et de responsabilité.

Le véritable enjeu, c'est le service public

Le syndicat constate que l'absence d'une définition complète et clairement définie de la notion d'enjeu est préjudiciable à l'exercice du classement. En effet, au-delà de l'aspect financier, les chefs de poste et les agents du Trésor public sont confrontés à d'autres enjeux qui s'appellent exercice de la citoyenneté, répression en matière d'amendes, appréhension des difficultés de recouvrement. Pour F.O.-TRÉSOR, la charge est un enjeu et la déconnexion des enjeux et des charges pénalise les postes implantés dans des départements ruraux ou dans ceux dont l'économie est défailante.

De plus, le nombre d'indicateurs limités induit des manques certains, susceptibles d'influer sur le rang de tel ou tel poste. Ainsi, certains budgets restent exclus du classement des postes comptables car marginaux dans l'activité du réseau (A.F.R., A.S.A.). Les évolutions inhérentes aux nouvelles organisations (accueil commun, accueil téléphonique, compétences croisées) ne sont pas prises en compte. La spécificité des populations gérées par les E.S.M.S. selon qu'elles relèvent ou non de l'aide sociale n'est pas identifiée. Les contraintes de gestion des postes « Amendes » ne sont pas prises en compte.

Le recouvrement des produits locaux

Pour F.O.-TRÉSOR, le recouvrement des produits locaux est un enjeu pour notre réseau. Le syndicat renouvelle sa demande d'un indicateur permettant de prendre en compte les difficultés de recouvrement en matière de produits locaux tout autant que les options de gestion (gestion directe, régies, concession, affermage) susceptibles d'induire des distorsions entre le classement et l'enjeu réel.

Le recouvrement des impôts

Pour le syndicat, les indicateurs « impôts » ne tiennent pas suffisamment compte des enjeux financiers et de la difficulté de la mission. Il demande la mise en place d'indicateurs complémentaires prenant en compte la mobilité des contribuables et la difficulté spécifique du recouvrement contentieux sur les dossiers complexes tels le volume et le montant des contrôles fiscaux lissés sur plusieurs années, l'existence de réclamations suspensives de paiement, de R.J./L.J., de pétitions, d'actions juridiques lourdes...

Sur les propositions de l'administration

L'administration confirmant la méthode mise en place pour les deux précédents classements, le syndicat s'est attaché à émettre des propositions suivantes pour améliorer l'outil classement.

L'encadrement des agents : une revendication de F.O.-TRÉSOR

Le syndicat souscrit à la démarche et à la méthode proposées par l'administration et rappelle qu'il s'agissait d'une demande exprimée lors du C.T.P.C. du 8 juillet 2004. Il s'interroge toutefois sur l'argument présenté par l'Administration concernant la prise en compte du nombre d'adjoints à travers les tranches progressives. Enfin, le syndicat a obtenu que l'administration précise, s'agissant des gestions conjointes, que le nombre d'agents retenus sera celui de l'ensemble des unités concernées.

L'accueil dans les zones sensibles : c'est d'abord une question de moyens

Le syndicat est conscient des contraintes particulières qui pèsent sur certains postes comptables et rappelle qu'il considérait, lors du précédent exercice, que les deux indicateurs impôts « Part du nombre d'articles de T.H. dans les prises en charge totales du poste » et « Part des restes à recouvrer à la date de majoration » étaient insuffisants pour mesurer les difficultés de recouvrement, en particulier dans les zones urbaines sensibles.

Pour F.O.-TRÉSOR, la pénibilité des tâches d'accueil doit être appréhendée en termes d'effectifs nécessaires au bon exercice de la mission.

751 Z.U.S. ayant été identifiées par le Décret n°96-1156 du 26 décembre 1996, l'administration, à la demande du syndicat, entend donner un effet discriminant de cet indicateur en rapportant le nombre d'habitants vivant en Z.U.S. au nombre d'habitants gérés par la zone d'attractivité du poste comptable. Pour les postes H.L.M., le nombre de logements en Zone Urbaine Sensible sera retenu.

Recouvrement des produits d'« État »

En réponse aux demandes du syndicat visant à mieux appréhender les difficultés de recouvrement en matière d'impôts, l'administration propose d'examiner la possibilité de surévaluer et d'ajouter, dans les deux premiers indicateurs « Impôts », le montant et le nombre de rôles supplémentaires d'impôts sur le revenu consécutifs à des contrôles sur pièces.

Par ailleurs, la proposition du syndicat d'intégrer le nombre de redevances d'archéologie préventive (exercices de référence : 2004 et 2005) pour les postes comptables qui gèrent cette mission a retenu l'attention de l'Administration.

L'indicateur pour l'ensemble du secteur public local

Le syndicat souscrit à la proposition de mettre en place un indicateur unique intégrant les dépenses de fonctionnement et d'investissement. À la demande de notre organisation, une étude sera menée par la cinquième sous direction de la D.G.C.P. sur les éléments à prendre en compte (notion de débit net en particulier par rapport au compte 6 419, effets des écritures relatives aux biens mis à disposition).

L'indicateur pour mesurer la fréquentation des hôpitaux

L'indicateur retenu est issu de la statistique annuelle des établissements de santé du ministère de la Santé. Il s'agit d'un agrégat composé de plusieurs éléments (nombre total d'entrées, nombre de venues en hospitalisation partielle, nombre de séances en traitement ou cure ambulatoire, en anesthésie et chirurgie ambulatoire, nombre de journées d'hospitalisation à domicile, nombre de consultations).

Pour le syndicat, les pondérations à retenir à l'intérieur de cet agrégat devront appréhender les charges réelles que l'activité des hôpitaux entraîne pour les postes comptables (difficultés de

recouvrement, enjeu financier du recouvrement contentieux, fonctionnement des régies de recette...).

Sur les postes indicés

Le syndicat réaffirme son attachement aux règles suivantes :

- Maintien des familles fonctionnelles.
- Répartition équilibrée du nombre d'indices par familles tenant compte de la distribution territoriale.
- Attribution des indices dans chaque famille selon l'ordre décroissant du classement.
- À ces trois éléments s'ajoute naturellement une demande de création de postes indicés assurant une espérance de débouchés dans un contexte rendu difficile en raison notamment de la pyramide des âges.

Sur l'exercice des pondérations

La première simulation du classement 2008 sera effectuée en utilisant les coefficients de pondération du classement 2005. Pour le syndicat, l'introduction de nouveaux indicateurs, les restructurations et les effets budgétaires de la décentralisation risquent de bouleverser le classement des postes comptables amenant l'administration à réaliser de nouvelles pondérations. Il demande donc à être destinataire des premiers résultats.

En guise de conclusion... provisoire : la définition des règles de gestion est prioritaire

Enfin, le syndicat rappelle que la définition des règles de gestion est prioritaire. Il demande donc que, parallèlement aux réunions sur l'outil classement, des séances de travail soient également organisées avec la direction en charge de la gestion des ressources humaines sur les objectifs suivants :

- ♦ Caler la publication du classement général et des décisions individuelles faisant suite à des restructurations avec le calendrier de gestion des agents de catégorie A.
- ♦ Diminuer le nombre de codes « indemnité de responsabilité ».
- ♦ Intégrer les plans de qualification 2005, 2006 et 2007 dans le pyramidage des postes comptables.
- ♦ Réformer en l'améliorant, la durée de garantie de maintien de rémunération définie lors du classement précédent.
- ♦ Étendre le nouveau dispositif aux chefs de poste dont l'unité de travail est supprimée du fait d'une restructuration.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National des Services du Trésor **FORCE OUVRIÈRE (S.N.S.T.-F.O.)**

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National des Services du Trésor **FORCE OUVRIÈRE**
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-tresor.fr – web : <http://www.fo-tresor.fr/>
C.P.P.P. 0504 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN